



UNION NATIONALE DES FOOTBALLEURS PROFESSIONNELS DU BENIN (UNFPB)

Tél : +33 676 129 745/+229 52 271 046/ +229 67 604 486/ +229 97 331 616 ;

Site web : [www.unfpbenin.com](http://www.unfpbenin.com); E-mail : [unfpbenin@gmail.com](mailto:unfpbenin@gmail.com)

Cotonou le 1<sup>er</sup> Juillet 2023

*A*

**Monsieur le Président de  
la Fédération Béninoise de  
Football**

N° 09/2023/UNFPB/Pr/SG/

**Objet** : Gestion des litiges dans le football Béninois

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire pour exprimer notre préoccupation quant à la gestion des litiges dans le football béninois. Nous souhaitons rappeler que la FIFA a recommandé la mise en place d'une chambre nationale de résolution des litiges dans son circulaire 1010 du 20 décembre 2005.

Cette commission doit être paritaire et composée de représentants des clubs et des footballeurs. Nous constatons malheureusement que cette recommandation n'a pas encore été mise en place dans notre pays or la création de cette commission permettrait de régler de manière plus efficace les litiges liés au football, tout en évitant les procédures judiciaires qui peuvent prendre du temps et engendrer des coûts considérables.

Nous souhaitons alors vous demander de prendre des mesures concrètes pour la mise en place de la chambre nationale de résolution des litiges conformément aux recommandations de la FIFA. Nous sommes prêts à travailler en

collaboration avec vous pour que cela devienne une réalité et contribue ainsi à l'amélioration du football béninois.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pièces jointes :

- 1) Circulaire N°1129 FIFA du 28/02/2007
- 2) Circular N°1010 FIFA du 20/12/2005



**Romuald BOCO**  
Président UNFPB

Ampliation :

- Ministère des Sports
- - Cosi-Benin
- - Chambre de résolution des litiges de la Fifa
- - Fifpro